

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Vice-Recteur m'a proposé, dans le cadre de la réforme de la carte scolaire du Centre de Saint-Denis, de procéder à certaines transformations d'écoles en écoles mixtes, ou d'en fractionner d'autres. Pour éviter toutes confusions, ces écoles porteront la mention groupe A ou groupe B.

Il s'agit des écoles suivantes :

- Ecole d'Application mixte A (ex école de garçons, rue Sainte-Marie)
- Ecole d'Application mixte B (ex école de filles, rue Jules Auber)
- Ecole mixte Candide Azéma - groupe A (ex école de garçons)
- Ecole mixte Candide Azéma - groupe B (ex école de filles)
- Ecole mixte de Montgaillard - groupe A (ex école de filles)
- Ecole mixte de Montgaillard - Groupe B (ex école de garçons)
- Ecole mixte des Camélias - groupe A (ex école de filles)
- Ecole mixte des Camélias - groupe B (ex école de garçons)
- Ecole mixte centrale - groupe A (fractionnement de l'école de garçons)
- Ecole mixte centrale - groupe B (fractionnement de l'école de garçons)
- Ecole mixte Jules Reydellet - groupe A (ex école de filles)
- Ecole mixte Jules Reydellet - groupe B (ex école de garçons)

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Toutes ces écoles ont été transformées. Elles sont devenues des écoles mixtes. Monsieur le Vice-Recteur nous demande, soit de maintenir les noms qu'il propose, soit de leur donner d'autres noms. Ily a deux sortes d'écoles dans cette affaire. Vous avez des écoles comme l'Ecole d'Application et l'Ecole Centrale qui sont simplement fractionnées en deux et qui n'ont pas de noms bien déterminés. Pour celles-là, nous pourrions, à la rigueur, envisager de leur donner un nouveau nom. Mais, pour les autres écoles, il est difficile de changer une dénomination qui existe déjà (Candide Azéma, Camélias, ou Jules Reydellet).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de l'Educa-tion Nationale et de maintenir les noms proposés.

de
Saint-Denis, le 29 Août 1913
pour le Secrétaire s
le Secrétaire Général
Signé. B. Basset

s pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Municipales
R. Susse